

commune de MUTRECY

commune de GRIMBOSQ

commune de MUTRECY

commune de GRIMBOSQ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE :

- LIMITE DE ZONE
- ▨ ESPACES BOISÉS CLASSÉS en application de l'article L130-1 du Code de l'urbanisme
- ▨ EMPLACEMENTS RÉSERVÉS au profit de la commune :
 - ER 1 supprimé lors de la modification n°1
 - ER 2 supprimé lors de la modification n°1
 - ER 3 Création d'un fossé avec chemin d'entretien 5m x 225ml
 - ER 4 Elargissement de la Rue de la Fontaine 3m x 70ml
 - ER 5 Elargissement de la Rue de la Fontaine 2m x 345ml
 - ER 6 Sécurisation du virage Rue de la Fontaine 58 m²
 - ER 7 Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales 5 430 m²
 - ER 8 supprimé lors de la modification n°1
 - ER 9 supprimé lors de la modification n°1
 - ER 10 Création d'un chemin d'accès en bordure de la RD562 5m x 250ml

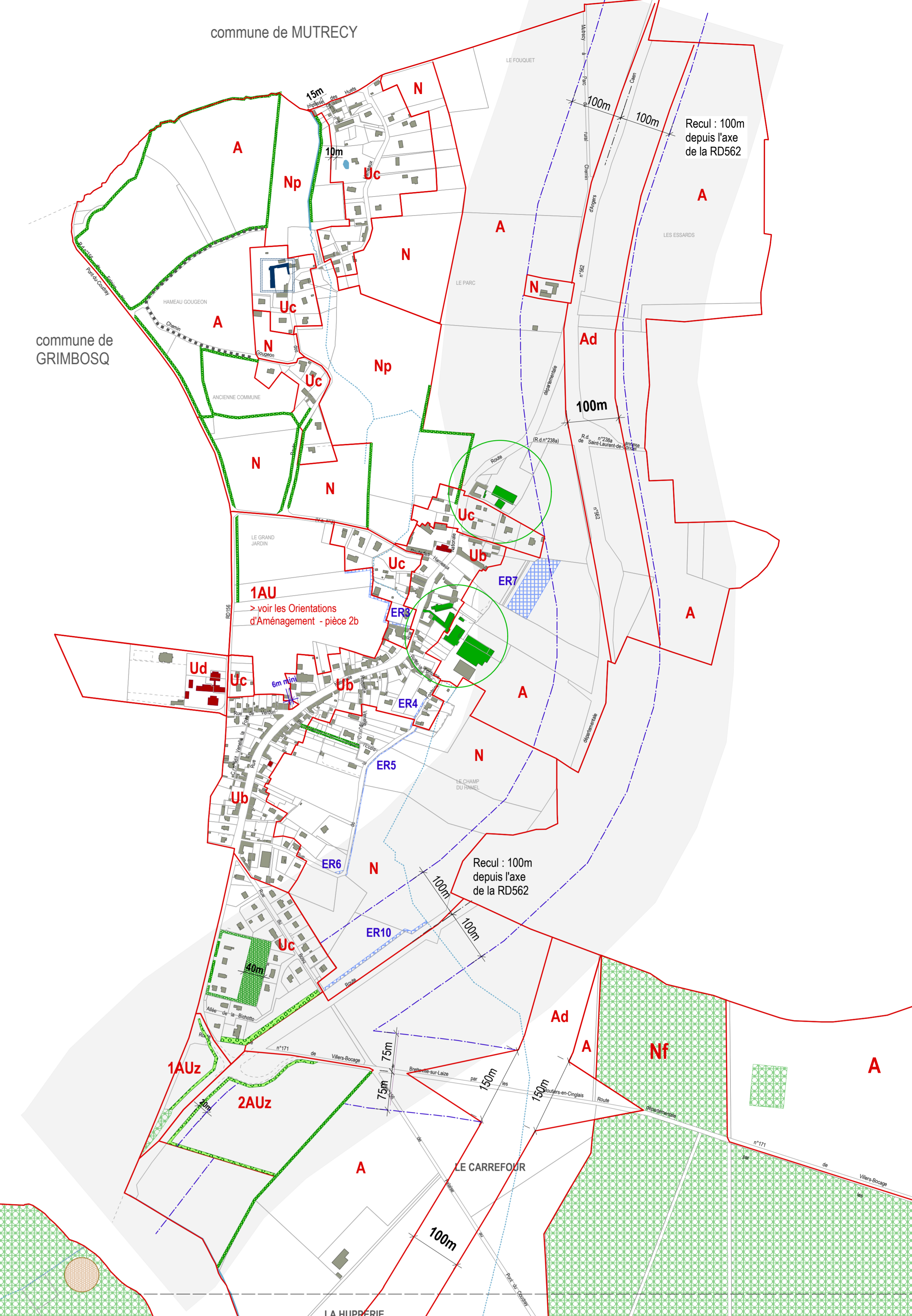
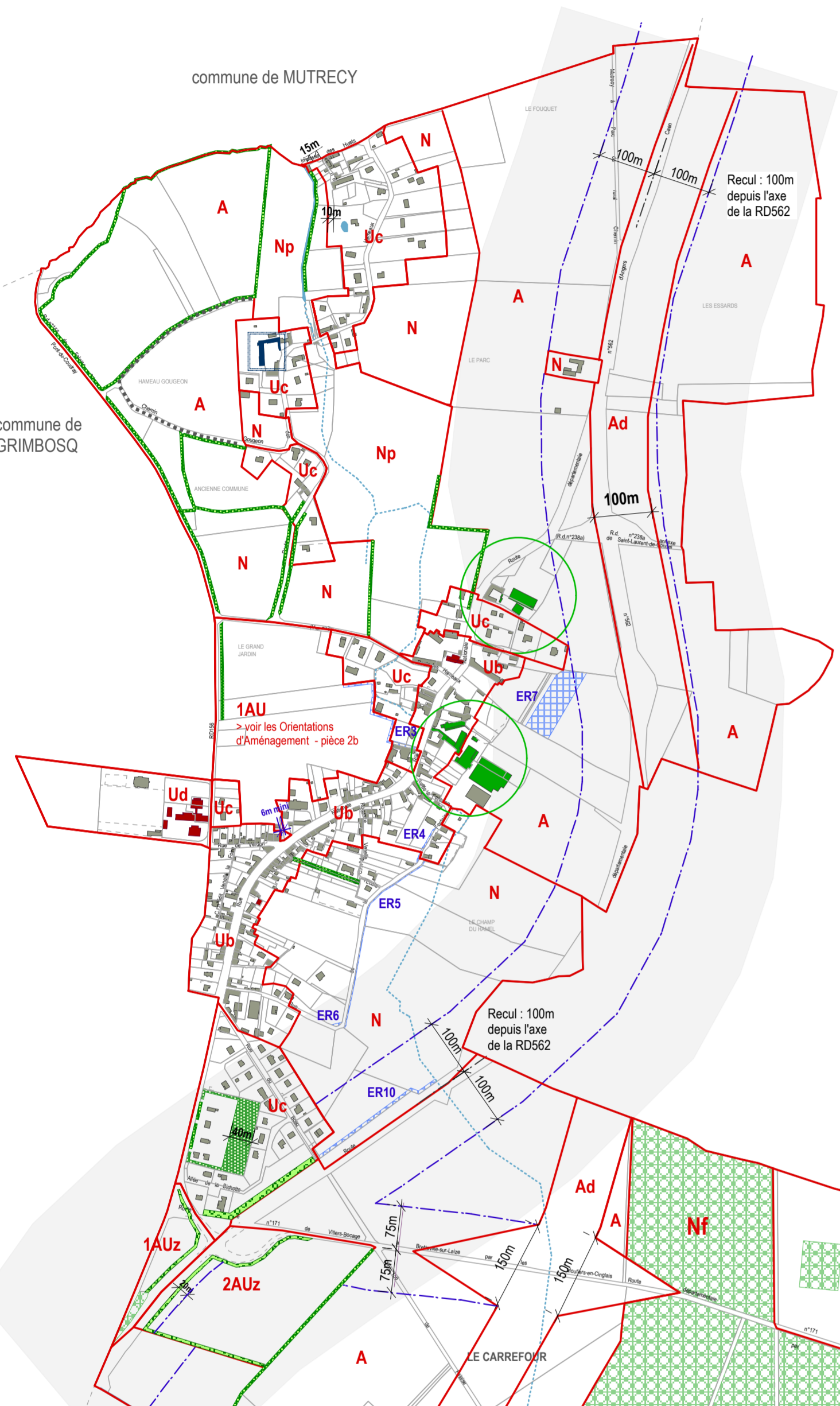
ÉLÉMENTS ou ENSEMBLES repérés en application de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme

- CONSTRUCTIONS
- HAIES (symbole figuratif) ou JARDIN protégé
- CHEMINS À CONSERVER

NOTA : Un accès ou un chemin à travers une plantation repérée pour son intérêt ou à créer, est autorisé s'il ne conduit qu'à une interruption marginale de la plantation. Les symboles sont figuratifs.

POUR INFORMATION :

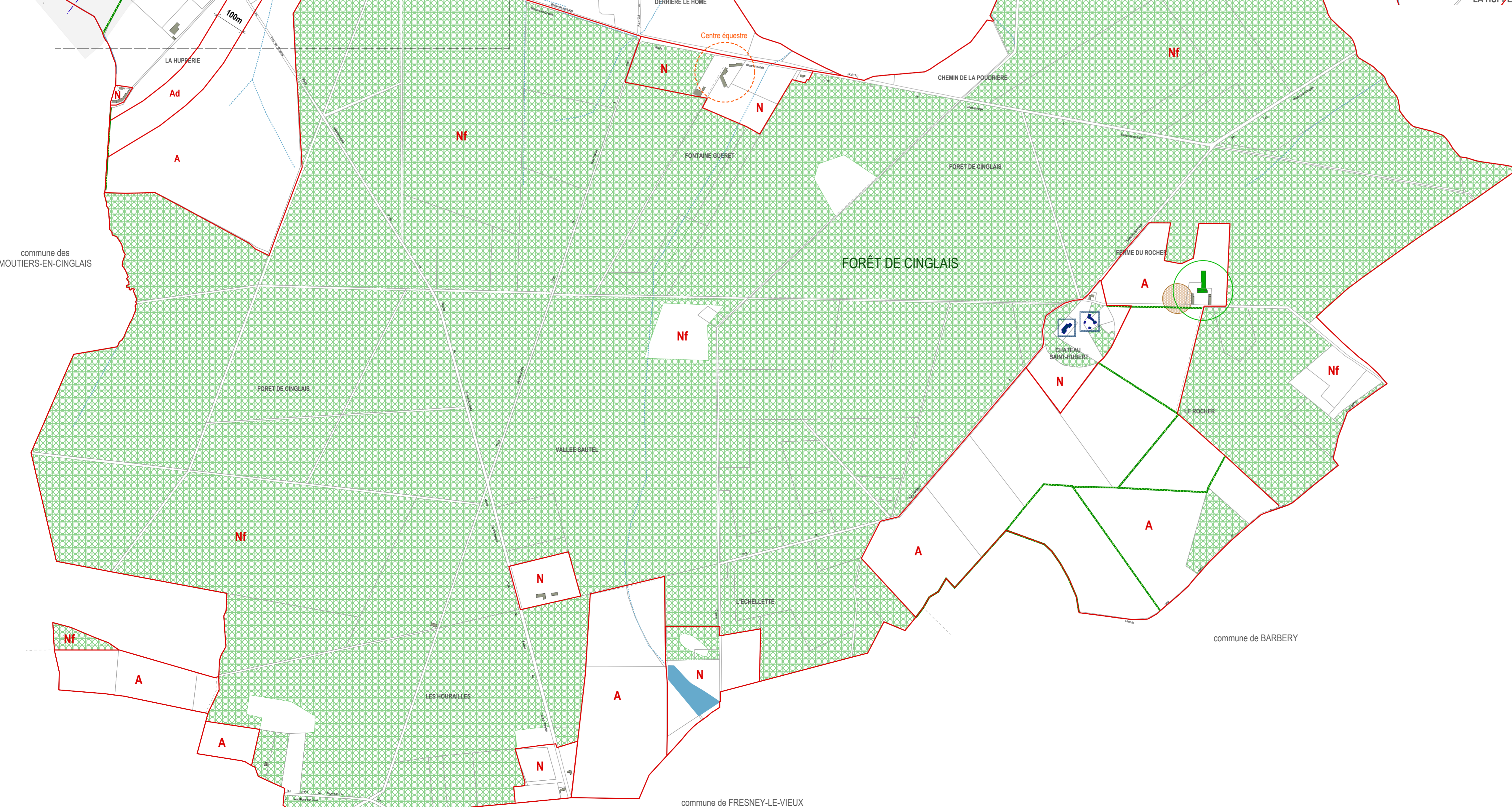
- SECTEUR DISOLEMENT PHONIQUE EN APPLICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES TERRESTRES
- ZONE DE RECUL LE LONG DES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- Sites d'exploitation agricole pérennes contenant des installations classées pour la protection de l'environnement (lors de l'élaboration du PLU)
- RISQUES MINERS :**
 - ZONES DE RISQUE AUTOUR DES PUIXS EXISTANTS (100m de diamètre)



commune de BOULON

commune de BOULON

commune des MOUTIERS-EN-CINGLAIS



extrait sur le bourg éch. 1/5 000

Communauté de communes de la Suisse Normande
 commune de **Saint-Laurent-de-Condol**
 DÉPARTEMENT DU CALVADOS

PLU approuvé le ...05.02 / 2008

Modification n°1
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 délibération du Conseil Communautaire en date du : **10 décembre 2015**

Le Président
Monsieur Paul CHANDELIER

3b - RÉGLEMENT GRAPHIQUE au 1/7500è et extrait sur le bourg au 1/5000è

